

Faites avancer vos projets, formez-vous !

Se former, c'est inscrire son exploitation dans un processus de développement durable en innovant, en acquérant de nouvelles compétences, en développant de nouvelles activités, en favorisant l'emploi qualifié en milieu agricole et rural. Le Pôle Formation de la Chambre d'Agriculture du Gers avec VIVEA (exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux), le FAFSEA (salariés d'exploitations agricoles), les OPCA, le Conseil Régional, l'Europe (FEADER) vous propose des formations.

Retrouvez notre catalogue formation actualisé sur : www.gers-chambagri.com / rubrique formation

Réf.	Thèmes	Titres	Dates	Lieux	Tarifs*
16 248	Installation	Réaliser une étude de marché permettant de valider la faisabilité d'un projet d'installation	7, 14 et 28 novembre	Auch	B
16 244	Certiphyto	Test certiphyto	9 novembre	Auch	35,00 €
16 245	Biosécurité - Volailles maigres / Eleveur / Gaveur	Mettre en place et gérer un plan de biosécurité en élevage avicole	9 et 16 novembre	Auch	A
16 247	Production végétale	Diversifier ses productions avec la culture de l'ail	15 et 16 novembre	Auch	28,00 €
16 239	Installation	Stage collectif /maîtriser les risques sociaux, juridiques et environnementaux de son projet d'exploitation agricole	15, 16, 17, 21 et 22 novembre	Auch	B
16 241	Transformation fromagère	Maîtriser les Bonnes Pratiques d'Hygiène en productions Laitières fermières	17 et 18 novembre	Auch	A
16 242	Communication	Utiliser sa tablette ou son smartphone à des fins professionnelles	18 novembre	Auch	35,00 €
16 243	Gestion Ressources Humaines	Professionnaliser ses relations de chef d'exploitation avec ses salariés et/ou associés	18 et 25 novembre	Auch	A
16 246	Elevage	Prévenir les antibiorésistances dans l'élevage pour les veaux en bonne santé	24 et 25 novembre	Auch	A
16 238	Agrotourisme	Obtenir son permis d'exploitation en loueur de chambres d'hôtes	25 novembre	Auch	42,00 €

* **TARIFS** ressortissants VIVEA (à jour de leur contribution via la MSA)

A : Prise en charge possible par votre fonds de formation.

B : Prise en charge possible par VIVEA pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation.

Autres : nous consulter.

Des frais de désistement seront facturés à hauteur de **40 € par jour de formation** en cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation, d'abandon en cours de stage ou de présence non assidue, pour tout autre motif que la force majeure.



- Pour consulter le programme des formations ci-dessus :
 - **S'inscrire** et connaître les conditions générales,
 - **Récupérer le BULLETIN D'INSCRIPTION** valant contrat simplifié de formation professionnelle,
 se reporter au Catalogue Formation ou sur le site : www.gers-chambagri.com / Nos Actions / Conseils / Installation - Formation - Métiers / Formation
 Contact : Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Formation - emploi au 05.62.61.77.43.